L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73, NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 23 AVRIL 1869. 42e année—Vol. XLII.

DUFOUR & LISET,
NOTAIRES PUBLICS.

PRIX DE L'ABONNEMENT

EDITION QUOTIDIENNE.
Par an, $10; par semestre, $5; par trimestre, $4.
Prix d'un exemplaire, 10 cents.

EDITION BI-HEBDOMADAIRE.
Paraissant le Mardi et le Samedi :
Par an, $5; Par semestre, $3.

TARIF D'ANNONCES.

Les annonces translatives, placées à leur place de tête dans les diverses parties du journal, paieront $1 50 le carré pour la première insertion, et 75 CENTS le carré pour chaque insertion subséquente.

Les annonces translatives de la page éditoriale paieront $1 50 le carré pour chaque insertion.

Les annonces publiées par intervalles, paieront comme annonces nouvelles pour chaque insertion.

Les annonces au mois, dans la page éditoriale, paieront $20 net le carré par mois.

Les personnes faisant régulièrement et souvent des annonces auront, sur les prix indiqués et donnés pour les annonces translatives, tel escompte qu'il sera convenu avec elles ; mais dans aucun cas, cet escompte ne dépassera 25 pour cent.

Toutes les réclames d'annonces d'affaires paieront 20 centsla ligne pour chaque insertion.

Toute annonce translative doit être payée d'avance.

Les échéances dont le nombre d'insertion ne sera pas indiqué seront publiées six fois.

Les éditions du dimanche faisant régulièrement des annonces leur seront envoyés à la fin de chaque mois.

TARIF D'ANNONCES.

	1 mois	2 mois	3 mois	6 mois	12mois
1 carré.	@12 net.	@22 net.	@30 net.	$50 net.	$75net
2	22	38	50	80	125
3	30	50	70	110	175
Quatre	38	65	85	140	225
Cinq	45	80	105	170	275
Six	54	95	120	200	325
Sept	60	105	135	230	375
Huit	65	115	150	260	420
Neuf	75	125	165	290	480
Dix	75	135	180	320	500
Onze	90	150	195	350	550
Demi-col.	45	75	110	180	300
Carré	80	140	190	320	500
Colonne	150	260	350	600	950
Page	175	300	400	700	1200

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI MATIN, 23 AVRIL.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par J. Déjan, Jr., à 11 heures, à sa salle d'encan, coin Gravier et Carondelet.—Un assortiment de meubles et des pianos.

Par F. F. Monnier, au No 72 de la rue de la Douane.—L'effet de choix.

Par Hoffman, Marks & Co, au No 36 de la rue de Chartres—Mare bandises sèches et liquide.

☞ Achetez vos cassimeres et cassinet chez M. Ernest Turpin, 93 Ville-Lovée

ESSAYEZ LES CIGARES DE GEORGE ALCE,
185 .....No 6 des Remparts.....185

Justice Internationale.

La justice est une institution sacrée qui de vrait toujours planer au-dessus des querelles de parti, au dessus des passions humaines et au-dessous des intérêts d'argent. Comme l'hermine dont la blanche robe est souillée par la moindre tache, la justice devrait toujours être à l'abri du moindre soupçon. C'est à ce prix seul qu'elle peut obtenir le respect sans lequel ses décisions manquent toujours de la force morale qui en fait la principale valeur. Si l'on voit un juge se passionner dans un débat, montrer une tendance constante à favoriser l'une des parties, laisser voir par son attitude ou par ses actes que son opinion est faite à l'avance, c'est là un spectacle déplorable parce que ceux qui y assistent doivent se dire : dans ce tribunal voyons bien les attributs extérieurs de la justice, mais la justice elle même en est absente.

Par la manière dont la justice se rend, on peut apprécier le degré de civilisation d'un pays. Une nation qui se respecte doit donc veiller avec soin à ce que l'administration de la justice soit parfaite chez elle avec toutes les garanties désirables d'impartialité. La nation américaine, dont l'agrandissement rapide est un sujet d'admiration pour la génération présente en même temps qu'il sera un objet d'étude et d'émerveillement pour les historiens futurs, a un organe d'autant plus puissant dans la conscience de ce peuple même que croissant, mûrissant, il est appelé précisément la rendre plus jalouse qu'aucune autre nation de l'estime du monde civilisé. Il le doit donc tenir à se montrer juste dans tous ses rapports avec les étrangers, si elle veut leur donner une haute opinion de ses sentiments d'équité. Un pays qui se montre strict observateur des règles de la justice et des bons procédés dans ses relations internationales, est un pays qui s'adjuge la réciprocité en faveur de ses ressortissants et les demandes qu'il pourra adresser aux autres gouvernements auront toujours pour elles cette autorité morale basée sur la considération que se conduite lui aura acquise

C'est donc avec regret que nous nous voyons forcés, par notre devoir de journaliste impartial, d'enregistrer des faits de nature à ébranler la confiance ou la considération que nous voudrions voir s'attacher à l'administration de la justice dans ce pays que des esprits chagrins et pleins d'illusions ont appelé la république modèle.

Si c'est une nation qui mérite de voir ses natifs traités avec contrôle et impartialité, c'est assurément, la nation envers laquelle la république des Etats-Unis a contracté une dette immense de reconnaissance, c'est cette nation qui, alors encore inconnue, donnait si noble exemple de libéralisme et de désintéressement, en rejetant la proposition faite d'augmenter les droits de douane sur les produits américains par représailles contre les tarifs exorbitants dont ils se trouvaient frappés aux portes de la France des Etats-Unis. On a déjà compris que nous voulons parler de la France.

Eh bien ! Nous ne craignons pas de le dire ouvertement, il y a dans l'acharnement avec lequel le commerce d'importation des vins français a été poursuivi, depuis plusieurs années, mais les torts de l'Union, quelque chose qui n'est pas digne d'une grande nation. Il y a dans les procédés qui ont été employés pour arriver aux saisies et aux poursuites, quelque chose de subreptice qui répugne à l'idée qu'on se fait d'un gouvernement respectable. Il y a dans le fait d'un gouvernement qui répugne à l'idée qu'on se fait d'un gouvernement respectable. Il y a dans la manière dont la justice se rend, on peut apprécier le degré de civilisation d'un peuple. Une nation qui se respecte doit donc veiller avec soin à ce que l'administration de la justice soit parfaite chez elle avec toutes les garanties désirables d'impartialité. La nation américaine, dont l'agrandissement rapide est un sujet d'admiration pour la génération présente en même temps qu'il sera un objet d'étude et d'émerveillement pour les historiens futurs, a un organe d'autant plus puissant dans la conscience de ce peuple même que croissant, mûrissant, il est appelé précisément la rendre plus jalouse qu'aucune autre nation de l'estime du monde civilisé. Il le doit donc tenir à se montrer juste dans tous ses rapports avec les étrangers, si elle veut leur donner une haute opinion de ses sentiments d'équité. Un pays qui se montre strict observateur des règles de la justice et des bons procédés dans ses relations internationales, est un pays qui s'adjuge la réciprocité en faveur de ses ressortissants et les demandes qu'il pourra adresser aux autres gouvernements auront toujours pour elles cette autorité morale basée sur la considération que se conduite lui aura acquise

C'est donc avec regret que nous nous voyons forcés, par notre devoir de journaliste impartial, d'enregistrer des faits de nature à ébranler la confiance ou la considération que nous voudrions voir s'attacher à l'administration de la justice dans ce pays que des esprits chagrins et pleins d'illusions ont appelé la république modèle.

Si c'est une nation qui mérite de voir ses natifs traités avec contrôle et impartialité, c'est assurément, la nation envers laquelle la république des Etats-Unis a contracté une dette immense de reconnaissance, c'est cette nation qui, alors encore inconnue, donnait si noble exemple de libéralisme et de désintéressement, en rejetant la proposition faite d'augmenter les droits de douane sur les produits américains par représailles contre les tarifs exorbitants dont ils se trouvaient frappés aux portes de la France des Etats-Unis. On a déjà compris que nous voulons parler de la France.

Eh bien ! Nous ne craignons pas de le dire ouvertement, il y a dans l'acharnement avec lequel le commerce d'importation des vins français a été poursuivi, depuis plusieurs années, quelque chose qui n'est pas digne d'une grande nation. Il y a dans les procédés qui ont été employés pour arriver aux saisies et aux poursuites, quelque chose de subreptice qui répugne à l'idée qu'on se fait d'un gouvernement respectable. Il y a dans le fait d'un gouvernement qui répugne à l'idée qu'on se fait d'un gouvernement respectable. Il y a dans la manière dont la justice se rend, on peut apprécier le degré de civilisation d'un peuple. Une nation qui se respecte doit donc veiller avec soin à ce que l'administration de la justice soit parfaite chez elle avec toutes les garanties désirables d'impartialité. La nation américaine, dont l'agrandissement rapide est un sujet d'admiration pour la génération présente en même temps qu'il sera un objet d'étude et d'émerveillement pour les historiens futurs, a un organe d'autant plus puissant dans la conscience de ce peuple même que croissant, mûrissant, il est appelé précisément la rendre plus jalouse qu'aucune autre nation de l'estime du monde civilisé. Il le doit donc tenir à se montrer juste dans tous ses rapports avec les étrangers, si elle veut leur donner une haute opinion de ses sentiments d'équité. Un pays qui se montre strict observateur des règles de la justice et des bons procédés dans ses relations internationales, est un pays qui s'adjuge la réciprocité en faveur de ses ressortissants et les demandes qu'il pourra adresser aux autres gouvernements auront toujours pour elles cette autorité morale basée sur la considération que se conduite lui aura acquise

C'est donc avec regret que nous nous voyons forcés, par notre devoir de journaliste impartial, d'enregistrer des faits de nature à ébranler la confiance ou la considération que nous voudrions voir s'attacher à l'administration de la justice dans ce pays que des esprits chagrins et pleins d'illusions ont appelé la république modèle.

Si c'est une nation qui mérite de voir ses natifs traités avec contrôle et impartialité, c'est assurément, la nation envers laquelle la république des Etats-Unis a contracté une dette immense de reconnaissance, c'est cette nation qui, alors encore inconnue, donnait si noble exemple de libéralisme et de désintéressement, en rejetant la proposition faite d'augmenter les droits de douane sur les produits américains par représailles contre les tarifs exorbitants dont ils se trouvaient frappés aux portes de la France des Etats-Unis. On a déjà compris que nous voulons parler de la France.

Eh bien ! Nous ne craignons pas de le dire ouvertement, il y a dans l'acharnement avec lequel le commerce d'importation des vins français a été poursuivi, depuis plusieurs années, mais les torts de l'Union